

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ELECTRICITE
DE PONT AVEN
STATION D EAU POTABLE MOULIN DU PLESSIS
RUE DE LA BELLE ANGELE
29930 PONT AVEN**

REUNION DU 26 FEVRIER 2009

Le vingt six février deux mille neuf, le comité du syndicat intercommunal eau et électricité de Pont-Aven, s'est réuni dans les bureaux de la station d'eau potable « Moulin du Plessis » de Pont-Aven, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LEBRET, Président.

Etaient présents :

NEVEZ : G. MARTIN, J.Y. SELLIN, D. THAERON
TREGUNC : M. DION, M. TANGUY, JP NIVEZ
PONT AVEN : JM LEBRET, JM LE NAOUR, P. LOUSSOUARN

Etaient excusés :

Madame Edith PREDOUR, trésorier du Syndicat Eau-Electricité de Pont-Aven

Participaient à la réunion :

- Mr G. DENIEL, Melle S. SAUVAGNAT, Mr G. BIHANNIC de la DDEA
- Mr J. MONFORT, Mr G. PERENNOU du SDEF
- Mr JM TESSARD du Cabinet IRH
- Mr KERGOAT de la SAUR,
- Mr S. GOURLAY du Conseil Général,
- Mr A. LE STRAT, Mr R. LANDREIN et Mr Jean-Yves LUCAS de l'entreprise GARCZYNSKI
- Mr RANNOU de l'EDF
- Mme C. LALOUE, secrétaire comptable du syndicat

ELECTION D UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur TANGUY est élu secrétaire de séance, à l'unanimité, par le comité syndical

APPROBATION DE L ORDRE DU JOUR :

Le président demande au comité s'il y a des observations sur l'ordre du jour. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le Président demande au comité de bien vouloir rajouter le point suivant :

- Délibération sur les pénalités de retard pour dépassement de délais imputables aux entreprises EGC Ouest et SAUR dans le cadre du marché de construction du réservoir de 3.000 m3

Le comité syndical accepte, à l'unanimité, le rajout de ce point à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2008 :

Le président demande au comité s'il y a des observations sur le dernier compte rendu. Le compte rendu du 16 décembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT SUR L UTILISATION DES DELEGATIONS ACCORDEES AU PRESIDENT PAR LE COMITE SYNDICAL

Le Président fait part au comité de l'utilisation des délégations qui lui ont été confiées :

- signature d'un marché de prestations de services avec la DDEA pour une assistance conseil dans le domaine de la gestion d'un service d'eau en mode délégué pour les exercices 2009 à 2011 inclus,

- signature d'un avenant au marché à bons de commande d'eau potable 2007-2010 (d'un montant minimum de 37 500 euros HT et maximum de 150 000 euros HT), pour changement de maître d'œuvre (IRH au lieu de DDEA)

Le comité syndical en prend acte

DEMANDE D AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LE SIMIF – Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère- pour services rendus (formation du personnel, assistance, maintenance des logiciels comptables)

Le Président donne lecture du projet de convention à passer avec le Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique pour bénéficier de ses prestations en contrepartie d'une contribution, les termes en étant définis dans ledit projet.

Le Comité, après en avoir délibéré, décide :

- de donner un avis favorable à la passation de la convention, qui est annexée à la présente délibération, fixant les prestations et tarifs du Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère ainsi que les obligations de l'EPCI vis-à-vis de celui-ci,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer en son nom ladite convention.

SECTION EAU

Débat d'orientation budgétaire : Les travaux :

Le président demande aux représentants de l'entreprise IRH, maître d'œuvre du syndicat pour les travaux de canalisation 2009, de bien vouloir faire une brève présentation de leur entreprise au comité présent et de bien vouloir commenter leur chiffre.

Mr TESSARD de l'entreprise IRH informe le comité que le chiffrage définitif sera remis courant mars au syndicat. Le lancement de la consultation des entreprises pourra se faire en avril.

Le Président remercie l'entreprise IRH de cette présentation. Il rappelle que le syndicat avait défini précédemment une enveloppe financière de 450 000 euros HT pour ces travaux.

Le présent chiffrage s'élève à 749 300 euros HT. Le président informe le comité qu'une réflexion a eu lieu sur le montant de ces travaux lors de la réunion du bureau du 23 février 2009. Afin de respecter au mieux cette enveloppe, des changements ont été opérés sur ce programme :

- les travaux de Kervren sont reportés à 2010 (121 000 Euros). En effet, avant de commencer ces travaux, tous les demandeurs devront avoir retourné leur accord sur leur participation. Mr MARTIN souhaite qu'une convention soit établie et adressée à chaque personne concernée.
- En ce qui concerne les travaux de renforcement de canalisation de la zone de Kergunus à Tregunc, ceux-ci devront être remboursés au syndicat (128 000 Euros) -un courrier sera adressé à la 4C, pour accord- Il est entendu que la 4c peut également réfléchir à d'autres solutions pour assurer sa protection incendie (exemple : mise en place d'un système de réserve d'eau). Il est à noter que quelque soit la solution retenue, les travaux de protection incendie reviennent à la 4C, le syndicat n'étant pas compétent vis-à-vis de la protection d'incendie. Mr TANGUY précise que le plan de cette zone a été modifié. Il recommande au syndicat de prendre contact avec Mr LE BERRE
- Pour ce qui est des travaux de desserte du lotissement communal à Névez (7 800 euros) ceux-ci seront inscrits sur le marché à bons de commande ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical souhaite retenir les travaux suivants pour l'année 2009 (annexe 1). Ces travaux seront inscrits au budget 2009 et dénommés « programme n°28 » :

PONT AVEN	Renouvellement/renforcement rue des Fleurs et Emile Bernard	64 000,00 € HT
TREGUNC (travaux d'intérêt syndical)	Renforcement Kroas Hent Kergoz	196 000,00 € HT
TREGUNC	Renforcement rue de Kerfeunten (Lambell)	110 500,00 € HT
TREGUNC	Renforcement ZA Kergunus	128 000,00 € HT
NEVEZ	Renforcement Kercouliou et résidence des Talus	122 000,00 € HT
	TOTAL	620 500,00 € HT

Le Président demande à la DDEA de bien vouloir faire un point sur les différentes études et travaux en cours (périmètres de protection, interconnexions, réhabilitation des châteaux d'eau, programme de travaux canalisations)

Mr G. BIHANNIC fait un point sur **les travaux de canalisations**. Il informe le comité que la tranche 2007 du marché à bons de commande est terminée. Le programme 2008 de l'entreprise CISE est également achevée. L'ensemble de ces travaux devra être prochainement réceptionné. En ce qui concerne le surpresseur (pour renforcer la défense incendie sur St Philibert à Trégunc) celui-ci doit être posé au droit de la pharmacie sur la route de Trévignon, un courrier a été adressé au Conseil Général, propriétaire du terrain mais, pour le moment, le syndicat n'a pas reçu de réponse de leur part. Mr G. BIHANNIC précise que ce surpresseur sera installé et en fonctionnement avant son départ.

Melle SAUVAGNAT informe le syndicat que les travaux de peinture du **réservoir de St Maudé** ont été réceptionnés ainsi que les travaux confiés à la SAUR. Les DGD seront établis prochainement. Ces travaux ont été effectués hors délais par les entreprises : EGC (partie génie civil) et par l'entreprise SAUR (partie canalisations). Melle SAUVAGNAT précise que le syndicat doit prendre une délibération à ce sujet.

Le Président demande à Mr GOURLAY du Conseil Général s'il est possible d'obtenir le solde de la subvention et sous quels délais ?

Mr GOURLAY lui répond que cette subvention pourra être versée au syndicat courant avril après réception du DGD accompagné de la copie des factures.

Interconnexion : Mr BIHANNIC rappelle que le but de cette interconnexion est de sécuriser le syndicat et de permettre à la Ville de Concarneau d'avoir également un système de secours. La problématique est de connaître le volume d'eau pouvant être mis à disposition.

La Ville de Concarneau semble être d'accord sur un volume de 2000 m³/jour (de novembre à Mars) et de 1500 m³/jours (avril, mai, juin, septembre et octobre), (aucune fourniture sur juillet et août).

A partir de ces données, le secours pouvant être apporté serait de l'ordre de 600 m³/jours maximum (de septembre à juin maxi) sur la commune de Trégunc –à condition que l'urbanisation ne soit pas trop importante- Ce qui couvrirait le tiers des besoins en période creuse et le 5^{ème} en période de fort tirage.

S. SAUVAGNAT précise que, pour le moment, les représentants de la ville de Concarneau ne s'engagent en rien sur l'achat régulier d'eau au syndicat, ils sont plutôt intéressés par la sécurisation du réseau. Cependant, il est possible d'en rediscuter avec eux.

S. SAUVAGNAT informe le comité que la commune de Melgven a un problème de défense incendie au niveau de Croissant Bouillet. Ils ont l'intention de faire un renforcement à cet endroit. S. SAUVAGNAT suggère de prendre contact avec eux afin de les associer aux travaux projetés. Mr DION précise que Melgven est en régie et qu'ils sont alimentés par des captages.

S. SAUVAGNAT rajoute que ces accords devront être formalisés par une convention. Par contre, pour pouvoir réaliser ces interconnexions, il sera certainement nécessaire de construire un nouveau réservoir ainsi qu'un surpresseur. Pour ce qui est du coût des travaux, celui-ci s'élève à 700.000 Euros pour la partie canalisations uniquement. Le réservoir doit être fait l'objet d'une étude par rapport au volume nécessaire.

Le Président demande à Mr GOURLAY du Conseil Général, s'il y a une possibilité pour le syndicat d'obtenir des subventions pour ce type de travaux ?

Mr GOURLAY lui répond qu'il est prévu pour tous travaux d'interconnexion (incluant le château d'eau), une subvention globale de 45 % (conseil général +t agence de l'eau). Mr GOURLAY précise qu'il serait utile de définir exactement le secteur concerné de la Ville de Concarneau afin de connaître la partie urbanisée.

Mr GOURLAY précise également qu'un tel projet devra prendre en compte le développement durable (fibre optique, fourreaux en attente...)

Mr GOURLAY informe le comité qu'il serait souhaitable que ce projet soit élargi aux communes voisines et éventuellement jusqu'à Quimperlé. Melle SAUVAGNAT lui demande quelles sont les limites exactes du secteur ? Car pour une raison technique, il faut que cela soit réalisable.

Mr GOURLAY répond qu'il faudrait prendre pour cela contact avec Mr Jacques LE GALL du Conseil Général car lui-même ne connaît pas exactement les limites du secteur approprié.

Mr DENIEL dit qu'il est, à son sens, tout à fait possible d'argumenter ce projet. Il suggère une rencontre entre la Ville de Concarneau, la commune de Melgven et le syndicat pour en discuter.

Mr NIVEZ souhaite revenir sur la construction du château d'eau. Il demande que la capacité de ce château d'eau soit bien étudiée pour pouvoir anticiper l'avenir.

Mr DION dit que, dans ce projet, le problème du syndicat n'est pas totalement résolu et que le dossier reste ouvert à d'autres études.

Melle SAUVAGNAT lui répond que cette première présentation permet au comité syndical de mieux se rendre compte de ce projet.

Mr DION demande aux représentants de la DDEA de bien vouloir lui donner la date de remise de cette étude ?

Mr DENIEL lui répond que cette étude sera remise au syndicat pour la fin du mois de mars.

Périmètres de protection :

Melle SAUVAGNAT fait part au comité de l'avancement de ce dossier. Un courrier a été adressé de la part de la DDEA à la Direction des routes concernant le problème de la RN 165. D'un autre côté, l'entreprise SAFEGE a été relancée. Il manque actuellement la réponse d'un seul agriculteur sur le bassin versant. Après obtention de cette réponse, le syndicat recevra le rapport définitif et la phase administrative pourra être lancée.

Réhabilitation des châteaux d'eau :

Melle SAUVAGNAT fait part au comité que le chiffrage sera remis au syndicat pour la prochaine réunion.

Débat d'orientation budgétaire : finances :

Le Président fait part de sa visite chez Mme PREDOUR, Trésorière du syndicat, qui s'est excusée de ne pas pouvoir être présente aujourd'hui. Cependant, elle sera présente à la réunion du 25 mars prochain, et pourra répondre, à ce moment là, aux éventuelles questions.

Le Président fait part au comité de son souhait d'inscrire à la section d'investissement du budget 2009 une somme de 46 500,00 Euros permettant l'avancement du dossier des périmètres de protection (report + phase administrative) – programme n°15- ainsi qu'une somme de 50 000 Euros permettant l'avancement des études pour la réhabilitation des châteaux d'eau de St Maudet et de Tregunc Bourg- programme n°27-.

Le Président présente au comité la synthèse, sous forme de tableau, de la gestion 2008 et un projet de budget 2009. Une situation pluriannuelle a été également distribuée afin de permettre à chacun de se rendre compte de l'endettement du syndicat. Mr DION fait remarquer que le projet de budget comprend actuellement l'inscription d'un emprunt en section d'investissement de 451 250 euros. Cependant, le chiffrage des travaux 2009 ayant évolué, des rectifications sont nécessaires.

Le Président précise que le vote définitif se fera lors de la prochaine réunion qui aura lieu le 25 mars 2009, l'ordre du jour de cette réunion comprend également le vote des comptes administratifs et de gestion 2008.

Rajout à l'ordre du jour : délibération sur les pénalités de retard pour dépassement de délais imputables aux entreprises EGC Ouest et SAUR dans le cadre du marché de construction du réservoir de 3.000 m3

Mr KERGOAT de la SAUR est prié de sortir de la salle de réunion. En son absence, le Président demande au comité de bien vouloir délibérer sur cette question. Melle SAUVAGNAT rappelle le déroulement de ces travaux et les circonstances qui ont amené les entreprises à être hors délais. Elle précise le nombre de jours de retard ainsi que les pénalités pouvant être appliquées par le syndicat :

- Entreprise SAUR :

Montant du marché : 125 086,24 Euros HT

Reçu en Préfecture le : 28/09/2005

Date d'achèvement : 28/04/07

Réceptionné le : 06/02/09

Calcul du dépassement : 5 mois et 14 jours

Références des pénalités de retard : article 4.3.1 du CCAP de travaux faisant référence au CCAG travaux, article 20.1, les pénalités journalière sont calculés sur le 1/3000^{ème} du montant de l'ensemble du marché, soit : 6 838,05 €

- Entreprise EGC :

Montant du marché : 414 692 € HT

Reçu en Préfecture le : 28/09/2005

Date d'achèvement : 11/02/09

Réceptionné le : 23/02/2009

Calcul du dépassement : 41 jours

Références des pénalités de retard : article 4.3.1 du CCAP de travaux faisant référence au CCAG travaux, article 20.1, les pénalités journalière sont calculés sur le 1/3000^{ème} du montant de l'ensemble du marché, soit : 5 667,46 €

Soit un total de 12 505,51 €

Melle SAUVAGNAT précise également que le syndicat a bénéficié de très bons prix dans ce marché et que, malgré tout, les travaux ont été finalement très bien réalisés.

Le Président rajoute qu'il faut aussi tenir compte des nombreuses intempéries qui ont réellement freiné ces travaux et se dit satisfait de la qualité de l'ouvrage. Le Président fait savoir au comité son souhait de ne pas appliquer de pénalités à ces entreprises. Mr TANGUY le rejoint dans ce sens. Mr DION se dit favorable, d'une manière générale, à l'application des pénalités prévues dans les contrats.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, renonce à l'application des pénalités imputables aux entreprises EGC Ouest de (56) PLOEMEUR et SAUR de (29) PONT L ABBE dans le cadre du marché de construction d'un réservoir de 3000 m³ à St Maudé (PONT AVEN)

SECTION ELECTRICITE

Débat d'orientation budgétaire :

Le président demande aux représentants du SDEF de bien vouloir faire une présentation de leur chiffrage 2009 et de faire un point sur les travaux en cours.

Après cette présentation, le président demande aux élus du comité de bien vouloir donner leur avis sur le programme 2009. Le comité syndical adopte ce programme pour 2009 (annexe 2).

Le Président présente les résultats de l'année 2008 et fait part des prévisions budgétaires pour 2009. Mr DION précise que le budget 2009 est équilibré sans recours à l'emprunt.

Le Président fait remarquer qu'il a remis à chacun un état pluriannuel des emprunts. Il précise que le syndicat a actuellement 7 emprunts (eau et électricité) à taux variable. Un rendez-vous a été demandé aux banques concernées pour une renégociation éventuelle.

Le Président précise que le budget sera définitivement soumis au vote lors de la prochaine réunion du 25 mars 2009 –l'ordre du jour de cette prochaine réunion comprend également les comptes administratifs et de gestion 2008-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30.

Fait à Pont-Aven,
le 27 février 2009

Le Président,
Jean-Marie LEBRET